

Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 28 juillet 2023 à Beauraing

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

1. APPROBATION PV COLLÈGE 7 JUILLET 2023

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone approuve le PV du Collège du 7 juillet 2023.

2. ACCIDENT DE TRAVAIL GRAVE – RAPPORT CIRCONSTANCIÉ – MESURES DE L'EMPLOYEUR

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide (article 1^{er}) de prendre les mesures suivantes :

- Rédiger et envoyer une note de service sur l'attitude à adopter par les ambulanciers lorsque l'ambulance est en mouvement ;
- Organiser des réunions par poste ou par district pour le personnel ambulancier pour expliquer l'accident et rappeler les consignes de sécurité
- Rappeler ou écrire les consignes sur l'attitude à adopter (liens hiérarchiques) avec les différentes personnes pouvant être présents dans l'ambulance (médecin, infirmier, ambulancier)
- Rappeler la note de service sur le respect du code de la route en matière de port de la ceinture de sécurité. ;

De charger le Commandant de zone d'appliquer les dispositions prévues aux 1^{er} et 4^e tirets de l'article 1^{er} et de charger le Directeur AMU d'appliquer les dispositions prévues aux 2^e et 3^e tirets de l'article 1^{er}.

3. MP ACHAT BATTERIES – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

D'approuver le cahier des charges N° 2023-004 et le montant estimé du marché "Achat de batteries pour véhicules – marché de stock", qui s'élève à € 49.586,80 hors TVA ou € 60.000,04, 21 % TVA comprise pour le marché de base et l'ensemble des reconductions ; De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable ; De consulter les opérateurs économiques suivants dans le cadre de la procédure négociée sans publication préalable :

- NUTAL-DINANT SA, Rue De Philippeville 208 à 5500 Dinant ;
- FG Auto Pièces groupe SA, rue d'Offagne, 19 à 6850 Paliseul ;
- ARDENNE DIESEL, Avenue de bouillon, 108 à 6800 Recogne ;
- SODIPARTS SRL, Chaussee De Philippeville 114 à 5660 Mariembourg ;
- PARTENAIRES PRODUITS & SERVICES, Route de Saussin 49/2 à 5190 SPY ; De fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 31 août 2023 à 13h00 ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2023, article 351/127-02 et à inscrire au budget des exercices suivants.

4. MP FOURNITURES POUR AMBULANCES – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver le cahier des charges N° 2023-030 et le montant estimé du marché "Fournitures pour ambulances et soins des patients (marché de stock)", qui s'élève à € 165.289,24 hors TVA ou € 200.000,00, 21 % TVA comprise pour le marché de base et les 3 reconductions . De passer le marché par la procédure ouverte . De compléter, d'approuver et d'envoyer l'avis de marché au niveau européen ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2023, article 351/124-01 et au budget des exercices suivants.

5. MP ACHAT 25 BLOCS DE 4 ARMOIRES VESTIAIRE PROPRE – COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver la commande du marché "Achat 25 blocs de 4 armoires vestiaire propre" à l'entreprise ayant remis la seule offre, à savoir BEDIMO, Zoning industriel Sainte Henriette à 7140 Morlanwelz pour le montant d'offre contrôlé de € 15.300,00 hors TVA ou € 18.513,00, 21 % TVA comprise ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 351/741-98.

6. MP ACHAT 40 ARMOIRES VESTIAIRE FEU – ATTRIBUTION ET COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver le rapport d'examen des offres du 18 juillet 2023 et de le considérer comme partie intégrante de la présente délibération.

D'attribuer le marché "Achat 40 armoires vestiaire feu " à l'entreprise ayant remis la seule offre, à savoir BEDIMO (FORCMS), Zoning industriel Sainte Henriette à 7140 Morlanwelz pour le montant d'offre contrôlé de (€ 24.160,00 hors TVA ou € 29.233,60, 21 % TVAC ; D'approuver la commande immédiate de 34 armoires pour un montant de €24.971,98 et le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 351/741-98 ; de prévoir du crédit supplémentaire mors de la modification budgétaire ; de commander 6 armoires après l'approbation de la modification budgétaire par l'autorité de tutelle.

7. MP ACHAT 2 MANNEQUINS POUR FORMATION – COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver la commande du marché "Achat 2 mannequins pour formations" au soumissionnaire HOBAND BVBA, Duwijkstraat 17 à 2500 Lier pour le montant d'offre de € 2.510,00 hors TVA ou € 3.037,10, 21 % TVA comprise ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 351/744-51.

8. MP ACHAT CIVIÈRE ET BARQUETTES – COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver la commande du marché "Achat civière, barquettes d'évacuation et harnais" au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du prix), soit ART ET VOLTIGE SPRL, Rue Counson 86, Bte A à 4970 Stavelot pour le montant d'offre contrôlé de € 10.384,65 hors TVA ou € 12.565,43, 21 % TVA comprise ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 351/744-51.

9. MP ACHAT MACHINES À LAVER, SÉCHOIR ET MICRO-ONDES – COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver la commande du marché "Achat 3 machines à laver, 1 séchoir, 1 four micro-ondes" au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du prix), soit FNAC VANDEN BORRE NV, Slesbroekstraat 101 à 1600 Sint-Pieters-Leeuw pour le montant d'offre contrôlé de € 1.980,08 hors TVA ou € 2.395,90, 21 % TVA comprise ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 351/744-51.

10. URGENT – REMPLACEMENT MOTEUR PORTE SECTIONNELLE ROCHEFORT – RATIFICATION COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver le remplacement du moteur d'une porte sectionnelle du poste de Rochefort par la société L-DOORENASSAU SA à 9700 Oudenaarde pour le montant d'offre de €3.617,74 HTVA ou € 4.377,47, TVAC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 351/125-02.

11. URGENT – REMPLACEMENT PNEUS CITERNE ROCHEFORT – RATIFICATION COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver le remplacement des 4 pneus de la citerne du poste de Rochefort par la société Dépannage Gatez à 5500 Dinant, pour le montant d'offre de €3.420,00, TVAC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 351/127-02.

12. INSTALLATION D'UN GROUPE HYDROPHORE À BEURAING – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver le descriptif technique N° 2023-034 et le montant estimé du marché "Installation groupe hydrophore à la caserne de Beuraing", qui s'élève à € 2.479,34 hors TVA ou € 3.000,00, 21 % TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 351/723-60.

13. RÉPARATION CITERNE CERFONTAINE – COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver la réparation du camion-citerne du poste de Cerfontaine par la Sprl Transport Lecaillie JP à 5377 Sinsin, pour le montant d'offre de €3.963,96 TVAC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 351/127-02.

14. MAGAZINE DINAPHINEWS – COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver de commander les deux prochaines impressions du magazine Dinaphi News à l'imprimerie Henrotin à Rochefort, pour le montant d'offre de €637,67, TVAC par exemplaire, soit un total de €1.275,34 TTC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 351/123-16.

15. ACHAT PETIT MATÉRIEL ENTRETIEN ET RÉPARATION DES ARI – COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver la commande n° 743 de petit matériel pour l'entretien et la réparation des appareils respiratoires à la SA Dräger Safety Belgium à 1780 Wemmel, pour le montant d'offre de €6.573,74 TVAC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2023, article 351/124-01

16. MP TRANSFORMATION 2 AMBULANCES EN PC OPS ET RÉHAB – COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver la commande du marché "Transformation 2 ambulances en PC Ops et réhab" au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du prix), soit CREERCOLLER SPRL, Zoning Industriel de la Voie Cuivree 7, Bte 2 à 5503 Sorinnes pour le montant d'offre contrôlé de € 10.860,00 hors TVA ou € 13.140,60, 21 % TVA comprise ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 351/745-98.

17. MP ACHAT MATÉRIEL EAU-VIVE – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de reporter le point.

18. MP TRAVAUX ÉLECTRIQUE LOGISTIQUE DINANT – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

D'approuver le descriptif N° 2023-036 et le montant estimé du marché "Achat matériel électrique et fourniture d'une porte pour le poste de Dinant", qui s'élève à € 5.206,61 hors TVA ou € 6.300,00, 21 % TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 3514/723-60.

18A. MP ACHAT BUREAU POUR DIRECTION LOGISTIQUE – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver le descriptif N° 2023-037 et le montant estimé du marché "Achat bureau avec retour", qui s'élève à € 1.487,60 hors TVA ou € 1.800,00, 21 % TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 351/741-98.

19. PROCÉDURE ACHATS – MODIFICATION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'autoriser le Commandant à valider seul, avec le service Comptabilité, les bons de commande liés à l'exécution d'un marché au budget ordinaire approuvé préalablement par le Collège de zone ; De valider le nouveau tableau de synthèse, qui annule et remplace le précédent, reprenant les procédures d'achats à l'ordinaire et à l'extraordinaire et la gestion des mandats de paiement à l'exercice ordinaire et extraordinaire, qui restera annexé à la présente décision.

20. FACTURATION INTERVENTION – RÉCLAMATION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de maintenir la facture

20A. RECOUVREMENT REDEVANCES - CONTRAINTES HUISSIERS - AOÛT 2021

De viser et de rendre exécutoire les contraintes jointes au dossier et relatives aux créances non-payées des périodes d'août à septembre 2021 ; De noter que les contraintes concernent 121 contraintes (factures) pour un total à recouvrer de 5.469,91 euros ; De charger le comptable spécial de la Zone de secours DINAPHI d'adresser lesdites contraintes aux huissiers de justice précédemment désignés par le Collège pour tentative de recouvrement.

20B. FACTURATION AMBULANCE – RÉCLAMATIONS

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de dégrever les factures n° A23-04550, 04261, 02635, 04046 ; De maintenir les factures n° A23-04784 et 04786 ; De maintenir les factures n° A23-04784 et 04786. le contact patient étant établi

21. RECRUTEMENT JURISTE – DÉSIGNATION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de désigner la lauréate en tant que juriste à temps plein pour les services administratifs de la zone ; De l'engager dans le cadre d'un contrat d'un an à partir du 1^{er} septembre 2023, au grade et barème A1 SP, avec une ancienneté pécuniaire de moins d'un an, à déterminer.

22. RECRUTEMENT EMPLOYÉ D4 – DÉSIGNATION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de désigner x en tant qu'employée à temps plein pour les services administratifs de la zone. De l'engager dans le cadre d'un contrat d'un an à partir du 1^{er} septembre 2023, au grade et barème D4, avec une ancienneté pécuniaire de 10 ans (à vérifier).

23. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – FIN DE SERVICE SAPEUR VOLONTAIRE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'acter la fin de service pour mobilité vers la zone Brabant Wallon d'un sapeur-pompier volontaire en date du 31 mars 2023

24. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – SUSPENSION DE NOMINATION SAPEUR VOLONTAIRE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver la suspension de nomination de Monsieur x, sapeur-pompier volontaire au Poste de Florennes, pour une période de 6 mois à partir du 1^{er} août 2023.

25. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – DÉMISSION AMBULANCIER VOLONTAIRE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'accepter la démission de Madame x, secouriste-ambulancier non-pompier volontaire au poste de secours de Rochefort, à la date du 30 juillet 2023.

26. PERSONNEL ADMINISTRATIF – DÉMISSION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'accepter la démission de Madame x, employée administrative, à la date du 28 août 2023.

27. PERSONNEL ADMINISTRATIF – PROLONGEMENT CONTRAT

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de prolonger l'engagement d'un agent administratif affecté au service Events dans le cadre d'un nouveau contrat à durée déterminée de 12 mois à partir du 29 août 2023, au grade et barème D4.

27A. PERSONNEL ADMINISTRATIF – COURS DE SCIENCES ADMINISTRATIVES – INSCRIPTION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'autoriser Madame x à suivre la formation de sciences administratives Module I pour l'année 2023-2024 (65 périodes sur 1 quadrimestre). D'accorder une dispense de service à l'agent précité pour la durée nécessaire à la formation, y compris la durée du trajet vers le lieu de formation, non compris la durée du trajet retour, et d'accorder le congé de formation prévu par le statut administratif ; De prendre en charge les frais de formation, tels que prévus par l'École provinciale, à savoir 161,20 € ; de laisser à charge de l'agent les frais d'inscription de 74,37 €.

28. COACH SPORTIF – PROPOSITION MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de modifier le cadre et de le prévoir au budget 2024.

29. MP ACHAT VÉHICULE DE TRANSPORT DE PERSONNEL – SUIVI

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de procéder au suivi du dossier.

Par le collège,

La Secrétaire de zone,
Sandrine DUMONT



Le Président de la Zone,
Pascal JACQUIEZ

